

<b>DEPARTEMENT</b>
HERAULT
COMMUNE
BOUJAN SUR LIBRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 034-213400377-20240320-ARRETED2402-AR

SLO

**D24/02**

**ARRETE DU MAIRE  
PORTANT ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°3  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Le Maire de la Commune de BOUJAN SUR LIBRON,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 153-31 et suivants,  
**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par délibération n°2013-50 du conseil municipal en date 25 septembre 2013,  
**VU** la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération n°2016-42 du conseil municipal en date du 16 août 2016,  
**VU** la délibération n°2020-73 du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 portant engagement de la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme,  
**VU** la délibération n°2022-14 du conseil municipal en date du 31 mars 2022 décidant de dissocier le dossier de modification n°2 du PLU en 3 procédures distinctes,  
**VU** les modifications n°2-1 et 2-3 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2023,  
**VU** la délibération du conseil municipal du 13 mars 2024 approuvant le principe d'abandon de la procédure de modification n°2-2 et le principe d'engager d'une procédure de modification n°3 du PLU  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'engager la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme afin d'adapter l'orientation d'aménagement et de programmation de la ZAC de la Plaine ainsi que certains éléments du dispositif règlementaire du PLU,

**CONSIDERANT** que l'évolution souhaitée du P.L.U. :

- ne change pas les orientations définies dans le PADD,
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone naturelle ou agricole, ne réduit pas une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres, des risques de nuisances, de la qualité de sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisances,
- n'ouvre pas à l'urbanisation une zone AU qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.
- ne crée pas des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

**CONSIDERANT** en conséquence que l'évolution projetée du P.L.U. entre dans le champ d'une modification de droit commun,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L 153-41 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, par le Maire,

**CONSIDERANT** que le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme avant l'ouverture de l'enquête publique conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme et sera soumis pour avis à l'autorité environnementale, si cette dernière devait décider de soumettre le projet à évaluation environnementale dans le cadre d'une demande préalable d'examen au cas par cas,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Il est décidé d'engager la procédure de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L 153-37 du Code de l'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 034-213400377-20240320-ARRETED2402-AR

S<sup>2</sup>LOW

**Article 2 :**

Les objectifs poursuivis pour cette procédure de modification n°3 sont d'adapter l'orientation d'aménagement et de programmation de la ZAC de la Plaine ainsi que certains éléments du dispositif réglementaire du PLU.

**Article 3 :**

Conformément à l'article R 104-31 du Code de l'Urbanisme, l'autorité environnementale sera saisie d'une demande d'examen au cas par cas afin de savoir si la procédure doit être soumise à l'évaluation environnementale.

**Article 4 :**

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

**Article 5 :**

Conformément à l'article L 153-41 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, par le Maire.

**Article 6 :**

Conformément à l'article L 153-43 du Code de l'Urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

**Article 7 :** Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Article 8 :** Monsieur le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier, dans les deux mois de sa publication.

Copie du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de l'Hérault
- au directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault.

Fait à Boujan sur Libron, le 20 mars 2024.

Le Maire,  
Gérard ABELLA.



Le Maire,  
CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Transmis au représentant de l'Etat le : 21 mars 2024  
Affiché et publié le : 21 mars 2024



Le Maire  
Gérard ABELLA



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM420199, N°178341 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 34**

Date de parution : 26/03/2024

**Coût de l'annonce :**

Parution	111,45 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	24,85 €
Total TTC :	149,10 €

Fait à Montpellier, le 22 Mars 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legale-online.fr](http://www.legale-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr); loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».  
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.





178341

## AVIS AU PUBLIC

### Commune de Boujan sur Libron Modification N° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° D24/02 en date du 20 mars 2024, le Maire de Boujan sur Libron a décidé de prescrire une modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 septembre 2013, modifié les 16 août 2016 et 18 juillet 2023.

Le projet de modification n° 3 portera sur l'adaptation de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de la ZAC de la Plaine et de certains éléments du dispositif réglementaire du PLU.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie pendant un mois à compter de la présente publication.



L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 1 000 000 €uros

Rue du Mas de grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier – 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 – TVA intracommunautaire : FR22404010209

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

ACM HABITAT logo and Avis de Publicité for Acm Habitat - Oph Montpellier Méditerranée Métropole

MARCHÉ DE SERVICES
Objet: ACQUISITION D'UN LOGICIEL CRM POUR PILOTER L'ACTIVITE DE VENTE D'ACM HABITAT

Préambule: 2024-0002
Procédure: Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat: Accord-Cadre

Description: La consultation est lancée selon la Procédure adaptée ouverte (Articles L21-23, R2123-11 et R2123-5 du Code de la commande publique).

Forme de la procédure: Prestation divisée en lots / non
Identification des catégories d'achats intervenant:
Tous les personnes d'éligibles à cet appel par l'acheteur

Conditions de sélection des offres de sélection, indication des informations et documents requis: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Marché réservé: NON
Réduction du nombre de candidats: Non
La consultation comporte des tranches: Non

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

MARCHÉS INFÉRIEURS A 90 000 €

Sète AggloPôle logo and Avis d'Appel Public à la Concurrence

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Sète aggloPôle Méditerranée

MARCHÉ DE SERVICES
Objet: lots et adresse officiels de l'agglomération acheteur: SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE, M. le Directeur, 4, avenue d'Agues, BP 600, 34110 FRONTIGNAN, Tél: 04 67 46 47 41.

Préambule: 2024-0002
Procédure: Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat: Sans objet

Description: Le détail du passage de l'opération figure au CCAP.
Les prestations sont régies par des prix forfaitaires.

Forme de la procédure: Prestation divisée en lots / non
Identification des catégories d'achats intervenant:
Tous les personnes d'éligibles à cet appel par l'acheteur

Conditions de sélection des offres de sélection, indication des informations et documents requis: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Marché réservé: NON
Réduction du nombre de candidats: Non
La consultation comporte des tranches: Non

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS AU PUBLIC

Commune de Boujan sur Libron

Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme
Par arrêté n° 2024-02 en date du 20 mars 2024, le Maire de Boujan sur Libron a décidé de proposer une modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 septembre 2013.

ENQUÊTES PUBLIQUES

pays de l'Agglomération logo and Rappel - Avis d'Enquête Publique

Rappel - Avis d'Enquête Publique
Modification n°1 du SCoT du Pays de l'Or

Par arrêté n° 2024-02 en date du 19 février 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la proposition de modification n°1 du SCoT du Pays de l'Or qui sera approuvée par le Conseil d'Agglomération au terme de l'enquête.

Modalité: Pêcheur BOVINN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

Modalités de consultation: - La fiche « Présentation candidat » comprenant la déclaration concernant la saine et légitime situation financière, juridique et fiscale.

PUBLIEZ VOTRE AVIS 7J/7 et 24h/24\*

avis-deces.midilibre.fr and carnet@midilibre.com logos

AVIS D'OBSÈQUES

MONTPELLIER.

Ses enfants et petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de Madame Nicole NOUBEL née FESQUET

survenu le dimanche 24 mars 2024 à l'âge de 82 ans. Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 29 mars 2024, à 11 h 30 au complexe funéraire de Grammont à Montpellier.

S.F. MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE logo and contact info

PUISSALICON.

M. Michel FARENÇ, maire de Puissealicon, Mmes et MM. les Adjointes, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, Mmes et MM. les Agents communaux ont la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Roger ROQUES

né de Françoise et Jean-Pierre agent communal

Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 27 mars 2024, à 10 h 30 en l'église de Puissealicon, suivies de l'inhumation au cimetière de Puissealicon.

PÉROLS, MONTPELLIER.

Sylviane CAZAMÉ, sa compagne, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants; Mmes et MM. les membres de sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Jean CATALAN

survenu à l'âge de 91 ans. La cérémonie aura lieu le mercredi 27 mars 2024, à 15 h 30, au complexe funéraire de Grammont, suivie de la crémation.

S.F. MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE logo and contact info

OCTON, CLERMONT-L'HÉRAULT.

Loïc MONTAGNE et Laure, son fils et sa belle-fille; Giulia, Numa et Alessio, ses petits-enfants; Didier GÉNÈYS, son compagnon et sa famille; Myriam et Jaky FRESQUET, ses parents; Son frère Yann FRESQUET et sa compagne Domi, ses enfants et ses petits-enfants; Ghislame FRESQUET, sa tante et son compagnon Michel ont la tristesse de vous faire part du décès de Georgia FRESQUET

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité familiale le jeudi 28 mars 2024 au crématorium de Montpellier. Ni fleurs, ni couronnes.

MAISON FUNERAIRE L'OUSTAL POMPE FUNEBRES - MARRBREIE 34700 LODEVÉ logo and contact info

JACOU, VIOLS-LE-FORT.

Philippe MALARTHE, son époux; Nîme Nicole GRAS, sa maman; Audrey et Clément BÉARD, Bertrand et Charlotte MALARTHE, ses enfants; William, Margot, Louise et Léon, ses petits-enfants; parents, amis et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de Christine MALARTHE

survenu à l'âge de 64 ans. La cérémonie civile aura lieu le mercredi 27 mars 2024, à 11 h 30 à Grammont.

P.F. BLANC FARGEON MONTPELLIER - MONTFERRIER CHAMBRE FUNERAIRE logo and contact info

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par www.midilibre-marchespublics.com

Benefits of the service: consultation des marchés régionaux et nationaux, téléchargement du règlement des consultations, téléchargement DCE, dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

www.midilibre-marchespublics.com logo and contact info

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics

www.legale-online.fr logo and contact info

Le 29 août 2024

Monsieur le Président  
Tribunal Administratif  
6 Rue Pitot  
34063 MONTPELLIER CEDEX 2

**Affaire suivie par :**  
Claire ROUQUETTE  
GA/CR – 148/2024

**Objet :** Désignation Commissaire-Enquêteur – Procédures d'urbanisme

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Boujan sur Libron a engagé conjointement deux procédures d'évolution de son document d'urbanisme :

- La modification n°3 du PLU (arrêté municipal n°D24/02 en date du 20 mars 2024) dont les objectifs sont d'adapter l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de la ZAC de la Plaine ainsi que certains éléments du dispositif réglementaire du PLU,
- La procédure de 1<sup>ère</sup> déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (arrêté municipal n°D24/03 en date du 2 avril 2024) pour la création d'une zone de développement de la biodiversité locale et son observation.

La consultation des personnes publiques associées est actuellement en cours pour les deux dossiers. Les avis devraient être remis début septembre pour la modification n°3 du PLU. La réunion d'examen conjoint organisée dans le cadre de la procédure de 1<sup>ère</sup> déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est fixée au lundi 23 septembre.

Au vu de ces éléments et des contraintes réglementaires, les enquêtes publiques respectives pourraient être organisées sur la période octobre-novembre 2024.

En conséquence, je sollicite de votre haute bienveillance la désignation du ou des commissaire(s)-enquêteur(s) - dans la mesure où une mutualisation serait possible - pour procéder aux enquêtes publiques réglementaires.

Si vous le jugez utile, je peux vous adresser les pièces constitutives de chacun des dossiers par voie dématérialisée.

Restant à votre disposition et dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,  
M. Gérard ABELLA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 30/08/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot  
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Monsieur le Maire de la commune  
de Boujan-sur-Libron

Mairie

12, rue de la Mairie

34760 BOUJAN SUR LIBRON

A l'attention de Mme ROUQUETTE

Dossier n° : E24000107 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : enquête publique unique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boujan-sur-Libron pour la création d'une zone de développement de la biodiversité locale et son observation ;

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Richard AUGUET, Architecte, demeurant Le Capitole 64 rue Alcyone, MONTPELLIER (34000) (tel : 04.67.64.16.09 ; portable : 06.07.67.10.28) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



**Courrier arrivé**

/ 6 SEP. 2024

**Boujan sur Libron**

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

30/08/2024

N° E24000107 /34

Le président du tribunal administratif

**Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur**

Vu enregistrée le 30 août 2024, la lettre par laquelle le Maire de Boujan-sur-Libron demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme et préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de sa commune pour la création d'une zone de développement de la biodiversité locale et son observation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2023 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Richard AUGUET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de Boujan-sur-Libron, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Boujan-sur-Libron et à Monsieur Richard AUGUET.

Fait à Montpellier, le 30 août 2024.

La magistrate-déléguée,

  
Fabienne CORNELOUP